



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil des gouverneurs – Vingt-troisième session**

Rome, 16-17 février 2000

**OEUVRER EN COMMUN POUR LE DÉVELOPPEMENT:**  
**PARTENARIATS MONDIAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LIENS DU FIDA**  
**AVEC LE PROCESSUS DE RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>A. Le Comité d'aide au développement</b>	<b>1</b>
<b>B. Programme de réformes des Nations Unies et développement des partenariats et de la coordination</b>	<b>3</b>
<b>C. L'Initiative des partenariats pour le développement de la Banque mondiale</b>	<b>10</b>
<b>II. RELATIONS ENTRE LE FIDA ET LES AUTRES MÉCANISMES DE COORDINATION DES NATIONS-UNIES</b>	<b>12</b>



## SIGLES ET ACRONYMES

CAC	Comité administratif de coordination
CAD	Comité d'aide au développement
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives
CCQPO	Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations
CDI	Cadre de développement intégré
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
NSP	Note de stratégie de pays
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTTE	pays pauvres très endettés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

## **OEUVRER EN COMMUN POUR LE DÉVELOPPEMENT: PARTENARIATS MONDIAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LIENS DU FIDA AVEC LE PROCESSUS DE RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

### **I. INTRODUCTION**

1. À la soixante-cinquième session du Conseil d'administration, tenue en décembre 1998, le Président s'est engagé à fournir aux membres du Conseil un rapport sur les liens du FIDA avec les principaux mécanismes de coordination de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dans le cadre de la réforme que celle-ci a entreprise. Le programme de réforme met l'accent sur la coordination des politiques et des opérations des principales institutions des Nations Unies, à l'appui d'un cadre intégré commun d'engagements internationaux visant à éliminer la pauvreté et à protéger l'environnement. Le présent document décrit à grands traits les principales caractéristiques du programme commun pour le développement des Nations Unies et de la communauté de l'aide bilatérale au développement. Il présente également les principaux mécanismes de coordination interorganisations qui sont essentiels pour la mise en oeuvre de ces engagements et leurs liens avec le FIDA.

#### **Oeuvrer dans le cadre d'engagements communs**

2. On constate au sein de la communauté du développement une convergence croissante vers une conception commune de l'approche à mettre en oeuvre pour renforcer l'efficacité du développement. Par sa participation aux activités des comités interorganisations de coordination, le Fonds renforce à la fois ses propres activités et celles des organisations qui, comme lui, œuvrent à la réalisation de buts communs. Ces activités profitent tant aux États membres du FIDA qu'à ses clients, les ruraux pauvres. En participant aux activités de coordination, le Fonds peut concevoir des projets qui complètent les activités d'autres organisations, assurant ainsi une utilisation efficace des ressources et évitant les doubles emplois. Un tel engagement améliore par ailleurs la visibilité du travail du Fonds et le rend plus efficace en tant qu'organisation innovante et centre de savoirs. Ces mécanismes sont un moyen d'attirer l'attention sur les préoccupations et la situation particulière des ruraux pauvres et de s'assurer qu'on en tient bien compte dans l'élaboration des projets et dans les activités de programmation. Mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques encourage également d'autres programmes et institutions à adopter les méthodes dont le FIDA s'est fait le pionnier et à les intégrer dans leurs propres portefeuilles d'activités.

3. Trois initiatives particulières ont été lancées par le système des Nations Unies et la communauté des donateurs au cours des dernières années, avec pour objet de mieux focaliser les actions de développement sur les objectifs fondamentaux convenus, de faciliter l'alignement des priorités des donateurs en fonction de ces objectifs, et d'améliorer la coordination entre les donateurs en mettant en place des partenariats pour atteindre des objectifs communs, comme on le verra ci-après.

#### **A. Le Comité d'aide au développement (CAD)**

4. En 1996, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques a adopté un document de politique générale intitulé "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle" afin de concrétiser son engagement en faveur de l'éradication de la pauvreté, après une décennie de baisse des engagements au titre de l'aide publique au développement et d'augmentation de la pauvreté absolue. Ce rapport proposait de mettre en place un partenariat mondial pour le développement en vue d'atteindre un nombre limité d'objectifs mesurables qui permettraient à la communauté du développement d'évaluer son efficacité.



À partir des nombreux objectifs fixés lors des grandes conférences internationales<sup>1</sup>, six objectifs principaux ont été recensés dans les domaines du bien-être économique, du développement social et de la régénération de l'environnement, à savoir:

- réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de ceux qui vivent dans une pauvreté extrême;
- garantir l'enseignement primaire pour tous dans tous les pays d'ici à 2015;
- favoriser l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes par le biais de l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005;
- abaisser de deux tiers les taux de mortalité infantile et de trois quarts les taux de mortalité maternelle d'ici à 2015;
- faciliter l'accès aux services de santé génésique pour toutes les femmes en âge de procréer d'ici à 2015; et
- mettre en oeuvre des stratégies nationales de développement durable dans tous les pays d'ici à 2005 pour garantir que les tendances actuelles à la déperdition de ressources environnementales s'inversent à l'échelle des pays et du monde d'ici à 2015.

5. Depuis sa création en 1978, la lutte contre la pauvreté est la mission centrale du FIDA. En 1996, le Fonds a commencé à rationaliser ses opérations de manière à s'orienter plus précisément et plus efficacement sur deux des objectifs interdépendants fixés à l'échelle du monde:

- a) au Sommet mondial pour le développement social organisé à Copenhague par les Nations Unies, à savoir: réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de ceux qui vivent dans une pauvreté extrême; et
- b) au Sommet mondial de l'alimentation, à savoir: réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de sous-alimentés dans le monde.

6. À l'heure où se tenaient ces deux conférences au sommet, le nombre de ceux qui, dans le monde, souffraient de malnutrition ou vivaient dans une pauvreté absolue variait, selon les estimations, de 800 millions à 1,3 milliard. Le programme à moyen terme proposé par le Fonds est encore plus explicite quant à la contribution de ses opérations à la réalisation de ces objectifs.

7. En décembre 1999, le CAD a publié un document de travail intitulé: '*On Common Ground: Converging Views on Development and Development Co-operation at the Turn of the Century*' énonçant un certain nombre de principes communs, qui constituent les éléments de base du partenariat entre les acteurs du développement. Ces principes sont considérés comme communs à tous les partenariats, qu'ils aient été constitués à l'initiative des pays développés ou des pays en développement. Le document du CAD partage l'avis que c'est à chaque pays en développement et à sa population qu'il appartient en dernier ressort de prendre en charge son propre développement. L'expérience montre que sans un effort soutenu des populations et des institutions des pays en développement il n'y a pas de réussite possible. Il s'ensuit que l'organisation des efforts de coopération repose essentiellement sur le pays en développement intéressé.

---

<sup>1</sup> Éducation (Jomtien, 1990); enfants (New York, 1990); nutrition (Rome, 1992); environnement (Rio de Janeiro, 1992); droits de l'homme (Vienne, 1993); population (Le Caire, 1994); développement social (Copenhague, 1995); femmes (Beijing, 1995), établissements humains (Istanbul, 1996); et sécurité alimentaire (Rome, 1996).



8. Le document indique que pour parvenir à un développement durable efficace, il est nécessaire de traiter les questions économiques et financières d'une part et, d'autre part, les questions structurelles, sociales et humaines de façon équilibrée par l'intégration des éléments clés suivants:

- un cadre politique sain et propice à la stabilité et à la croissance économiques, ouvrant de vastes perspectives à un secteur privé vigoureux, et une base financière adéquate;
- l'investissement dans des actions en faveur des pauvres et dans le développement social, notamment l'éducation, les soins de santé primaire et les activités en matière de population;
- le renforcement de la participation de toutes les populations, et notamment des femmes, à la vie économique et politique et la réduction des inégalités sociales;
- la bonne gouvernance et la bonne conduite des affaires publiques, la responsabilité démocratique, la protection des droits de l'homme et la primauté du droit;
- le renforcement des institutions, y compris les dispositifs de protection sociale destinés à atténuer les effets négatifs des chocs et des crises extérieures et à permettre aux pays en développement de mieux résister à ceux-ci tout en tirant parti des opportunités offertes par la mondialisation;
- des pratiques respectueuses de l'environnement;
- la suppression des causes fondamentales de conflit, la limitation des dépenses militaires et le ciblage des efforts de reconstruction et de rétablissement de la paix sur la réconciliation et le développement à long terme.

### **B. Programme de réformes des Nations Unies et développement des partenariats et de la coordination**

9. Une autre initiative importante visant à rendre l'aide plus efficace concerne le programme de réforme récemment mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies. Les principaux éléments de ce programme, qui a pour objet de renforcer la cohérence entre les divers fonds et programmes du système des Nations Unies, sont les suivants: nomination d'un secrétaire général adjoint dont les responsabilités recourent les divers programmes opérationnels; création d'un Groupe des Nations Unies pour le développement.

10. En juillet 1997, le Secrétaire général de l'ONU a lancé un programme de réformes ayant pour objet de transformer la structure de direction et de gestion de l'Organisation, qui devait ainsi être en mesure d'agir avec plus d'unité et de cohérence pour atteindre ses buts et relever plus rapidement les nombreux défis posés à la communauté internationale. Il a été décidé à cette fin d'accroître la collaboration entre les missions principales des Nations Unies en créant des comités exécutifs chargés de la paix et de la sécurité, des affaires économiques et sociales, de la coopération pour le développement et des affaires humanitaires.

11. Dans le domaine de la coopération au développement, les fonds et programmes des Nations Unies et autres organismes ont été regroupés au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, en vue de renforcer l'efficacité et l'impact des activités de développement du système des Nations Unies.

## **Le Groupe des Nations Unies pour le développement**

12. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a pour objectifs principaux:
- a) de servir d'instance d'élaboration et de gestion des politiques afin de contribuer à la prise des décisions générales, administratives et opérationnelles de chaque institution membre visant à appuyer les activités de développement des Nations Unies;
  - b) de contribuer à renforcer la cohérence politique et l'efficacité par rapport aux coûts des opérations de développement des Nations Unies par la réduction des doubles emplois et la mise en commun des ressources et des services de manière à accroître au maximum l'impact des programmes et à réduire au minimum les dépenses administratives;
  - c) de fournir aux chefs d'institution un lieu de rencontre où ils pourront se consulter sur les propositions à soumettre à leurs organes directeurs concernant les questions techniques et administratives relatives aux activités opérationnelles qui ont des conséquences pour les autres membres de l'ensemble du groupe;
  - d) de promouvoir une présence plus unifiée des Nations Unies dans les pays en fournissant notamment une instance pour l'émission de directives concertées à l'intention des coordonnateurs résidents et des représentants sur le terrain afin d'assurer une plus grande unité d'action et une plus grande cohérence des résultats au niveau des pays;
  - e) d'aider le secrétaire général à conduire le processus de changement et à promouvoir une saine gestion dans l'ensemble de l'organisation;
  - f) de faire valoir les avantages comparatifs et les résultats de la coopération multilatérale au développement des Nations Unies.
13. Le Groupe des Nations Unies pour le développement est présidé par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et comprend des représentants du FIDA, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, du PNUD, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des commissions régionales des Nations Unies, du Programme alimentaire mondial (PAM), au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé, et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
14. Le comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement comprend des représentants du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du PAM et d'autres organismes, qui participent à ses travaux en fonction de leurs intérêts et de leur mandat. Ce comité a pour objet d'optimiser la contribution de chaque organisme participant à la réalisation des objectifs globaux de l'ONU en étant un instrument d'élaboration des politiques et de gestion, en renforçant la cohérence des grandes orientations et en évitant tout double emploi.

15. Au cours de la période 1998/99, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mené les principales tâches suivantes:

- a) surveiller la préparation, l'examen et l'évaluation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement;
- b) veiller à ce que le plan-cadre soit utilisé comme cadre commun assorti d'objectifs et de délais convenus pour l'établissement des programmes et projets de pays par tous ses membres et par tous ceux qui participent au processus du plan-cadre;
- c) renforcer le système des coordonnateurs résidents et améliorer les procédures de sélection et d'évaluation des coordonnateurs résidents;
- d) promouvoir la création de maisons des Nations Unies et l'utilisation de services communs au niveau des pays;
- e) renforcer la coopération et la coordination politique et opérationnelle avec les institutions de Bretton Woods et les autres institutions financières internationales (IFI);
- f) promouvoir l'intégration des questions intersectorielles telles que les droits de l'homme et l'égalité hommes-femmes, dans toutes les opérations de développement des Nations Unies;
- g) faciliter et soutenir le processus d'intégration, dans les bureaux des coordonnateurs résidents, des centres d'information des Nations Unies desservant les pays en développement; et
- h) collaborer avec les comités exécutifs sur la paix et la sécurité et les affaires humanitaires afin de développer le concept et la pratique du développement préventif pour faire en sorte que la dimension du développement soit pleinement intégrée dans les initiatives post-conflit de renforcement de la paix.

16. Un membre du personnel du Bureau de liaison du FIDA à New York participe à différents réunions et groupes de travail associés au Groupe des Nations Unies pour le développement, et notamment aux réunions du sous-groupe chargé de l'élaboration de lignes directrices concernant un nouvel outil de programmation à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies et rend compte au siège. En tant que de besoin, le personnel du siège du FIDA participe aussi à ces réunions. Dernièrement, un haut fonctionnaire du FIDA a participé aux réunions bimensuelles du Groupe des Nations Unies pour le développement et contribué à l'élaboration d'une 'stratégie d'action des Nations Unies visant à réduire de moitié la pauvreté extrême', plan d'action à l'échelle du système demandé par le Groupe de gestion de haut niveau du Secrétaire général.

### **Le Groupe consultatif mixte des politiques**

17. Le Groupe consultatif mixte des politiques a été créé en 1981 pour réunir les cinq fonds et programmes de développement des Nations Unies (FIDA, PNUD, FNUAP, UNICEF et PAM) engagés dans la lutte contre la pauvreté, la faim et le dénuement. En 1997, le Groupe consultatif a fait l'objet d'un examen dans le cadre de la réforme du Secrétariat de l'ONU et de ses structures intergouvernementales. Il a été alors décidé qu'il serait relié au comité exécutif du Groupe pour le développement, qui venait d'être créé, et que ses réunions de haut niveau deviendraient des débats informels entre les cinq chefs de secrétariat au cours des réunions du comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a également été décidé que les réunions semestrielles des membres du Groupe consultatif continueraient de se tenir en mêmes temps et lieu que les réunions du



Comité administratif de coordination (CAC), auxquelles participe la direction du FIDA. Les anciens sous-groupes du Groupe consultatif mixte des politiques sont devenus des sous-groupes du Groupe des Nations Unies pour le développement.

18. Le FIDA a beaucoup contribué aux travaux du Groupe consultatif mixte des politiques et de ses sous-groupes de travail et aux sous-groupes s'occupant de l'Afrique et de l'égalité entre les sexes. Là encore, la présidence était assumée à tour de rôle par les institutions membres.

### **Les bilans communs de pays**

19. En octobre 1995, le Groupe consultatif mixte des politiques a décidé d'élaborer un mécanisme lui permettant de mieux comprendre les questions prioritaires sur lesquelles axer son action, par le biais des programmes de pays de chaque organisation et d'interventions collectives. À cette fin, il a été convenu de lancer l'initiative des bilans communs de pays, processus permettant d'examiner et d'analyser la situation du développement du pays concerné et de repérer les principaux problèmes, comme point de départ du travail de concertation, de plaidoyer et de programmation ultérieure. Le bilan commun de pays a pris une importance nouvelle compte tenu des mesures appliquées au niveau des pays dans le cadre du programme de réforme du Secrétaire général, à la fois comme exercice autonome et comme base des cadres de programmation.

20. Alors qu'en 1997 un seul pays, le Ghana, avait piloté un bilan commun de pays, 92 pays ont soit achevé soit engagé un bilan à ce jour. Le bilan commun de pays est un processus hautement participatif réunissant le système des Nations Unies, le gouvernement, la société civile, le secteur privé et la communauté des donateurs et visant à stimuler une interaction et un débat constructif sur toutes les questions ayant un impact sur le développement national et susceptibles d'aboutir à une compréhension commune des problèmes de développement et de leurs causes. À ce titre, le bilan commun de pays est une première étape essentielle de la préparation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, mais il peut aussi être utile à d'autres cadres tels que le cadre de développement intégré (CDI) de la Banque mondiale ou aux partenaires du développement pour la formulation de leurs propres programmes de coopération. Les résultats du bilan commun de pays devraient faciliter la planification et la programmation en commun avec les partenaires nationaux et la communauté des donateurs.

### **La note de stratégie de pays**

21. Conformément à la résolution 53/192 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la note de stratégie de pays (NSP) est une initiative volontaire prise par le gouvernement avec l'aide et la collaboration des organisations du système des Nations Unies, à l'issue d'un processus de consultation entre le gouvernement, le système des Nations Unies et la communauté des donateurs. La NSP indique les priorités nationales que le système des Nations Unies doit appuyer et fournit un cadre de référence général pour les activités opérationnelles de développement. Couvrant normalement une période de quatre à cinq ans, la NSP a pour objet d'améliorer la pertinence, la coordination et l'impact des activités opérationnelles entreprises par le système des Nations Unies. Il convient de s'appuyer sur la NSP pour l'établissement du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou, à défaut, sur un autre cadre analogue qui rende compte des priorités nationales afin que le plan-cadre réponde aux priorités et aux besoins du pays concerné en matière de développement.

### **Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

22. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a proposé en 1997 la création du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme élément clé du programme de réforme du Secrétaire général des Nations Unies, afin de renforcer la cohérence des programmes d'aide des Nations Unies au niveau des pays grâce à des objectifs et à des délais communs fixés en étroite



consultation avec les gouvernements. Le programme, à la fois comme processus et comme instrument, est fondé sur le bilan commun de pays et favorise une compréhension commune des problèmes de développement ainsi que des besoins et des priorités du pays concerné. Le plan-cadre est au cœur de la réforme au niveau des pays et vise à renforcer la cohérence et l'impact des programmes des Nations Unies sur les conditions de vie des personnes pauvres et vulnérables. Par le biais du plan-cadre, toutes les organisations du système des Nations Unies participant aux activités de développement dans un pays donné doivent unir leur action au sein du système des coordonnateurs résidents de manière à renforcer la qualité de l'appui qu'elles apportent à la réalisation des priorités du pays concerné.

23. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a les principaux objectifs suivants:

- a) améliorer le ciblage et les résultats des activités grâce au repérage des secteurs où les atouts du système des Nations Unies en tant que partenaire du développement sont susceptibles d'avoir le plus d'impact;
- b) renforcer l'unité d'action et l'esprit d'équipe au sein du système des Nations Unies;
- c) accroître la collaboration par un dosage de programmation conjointe, parallèle et individuelle des institutions;
- d) améliorer l'intégration des aspects normatifs et opérationnels de la coopération pour le développement;
- e) renforcer le dialogue ainsi que les partenariats et les alliances avec les autres membres de la communauté du développement;
- f) utiliser plus efficacement les ressources limitées, par une meilleure répartition des tâches, et par la rationalisation de l'affectation des ressources et la simplification des procédures; et
- g) améliorer les possibilités de mobilisation de ressources accrues pour répondre aux besoins et aux priorités du pays concerné.

24. À cette fin, le plan-cadre aura pour objet de souligner les principaux problèmes de développement du pays concerné, ainsi que les objectifs, stratégies et priorités essentiels de son développement national. Il indiquera également de quelle manière le système des Nations Unies entend relever ces défis, en tirant parti des mécanismes et documents disponibles dans le pays.

25. La participation au plan-cadre est définie par la résolution 53/192 de l'Assemblée générale des Nations Unies et par les mesures supplémentaires qui ont été prises par le Secrétaire général des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement qui prescrivent, entre autres choses, "d'associer pleinement le gouvernement bénéficiaire... et de lui en donner l'entière maîtrise, en obtenant son approbation en ce qui concerne sa version finale". La même résolution invite la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement à y participer "pour accroître la complémentarité de leurs activités et assurer une meilleure répartition des tâches ainsi qu'une plus grande cohérence de leurs activités sectorielles". Elle demande enfin d'étroites consultations avec la société civile, le secteur privé et la communauté des donateurs (y compris les autres IFI).



26. En août 1997, la phase pilote du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait été lancée dans 19 pays<sup>2</sup> et à ce jour:

- a) ce travail est achevé dans douze d'entre eux;
- b) les enseignements tirés des évaluations internes et externes au cours de la phase pilote et les orientations de politique énoncées par l'Assemblée générale (résolution 53/192) ont servi de base à la révision des directives provisoires concernant le plan-cadre et à la formulation de directives pour les bilans communs de pays;
- c) des mesures de soutien du plan-cadre ont été prises, 29 organisations des Nations Unies se tenant à la disposition des pays qui établissent un plan-cadre;
- d) toutes les organisations des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, ont entériné en avril 1999 le nouveau bilan commun de pays et les directives concernant le plan-cadre. Une version sur cd-rom a été envoyée à tous les coordonnateurs résidents en octobre 1999 pour être mise à la disposition de tous les partenaires concernés;
- e) le lancement global du plan-cadre a commencé en mai 1999. Dix-sept nouveaux pays ont entrepris cet exercice, et ils seront suivis par 38 autres en 2000. Tous les pays auront lancé un plan-cadre, le cas échéant, en 2002; et
- f) un réseau d'apprentissage a été mis en place en octobre 1999 pour l'examen des bilans communs de pays et des plans-cadres afin de mettre en commun les enseignements acquis et de faciliter l'apprentissage organisationnel.

27. Compte tenu de son statut spécial d'institution spécialisée des Nations Unies le FIDA a adhéré volontairement au plan-cadre, mais en partie par manque de personnel sur le terrain sa participation est limitée. Un atelier sur le plan-cadre/bilan commun de pays, tenu au FIDA en novembre 1999, a eu pour but de familiariser un plus grand nombre de membres du personnel du siège aux outils de programmation et d'ouvrir un dialogue sur la valeur ajoutée que peut apporter au FIDA ce cadre de planification. Les participants aussi bien que les organisateurs ont considéré que cet atelier, auquel ont participé un grand nombre de fonctionnaires de niveau moyen et supérieur, avait été utile et fructueux. En outre, une étude est en cours sur la façon dont le bilan commun de pays peut accroître l'impact des efforts faits par le FIDA dans certains pays et sur la façon dont il peut intégrer dans son portefeuille les meilleures pratiques détectées. Le Fonds envisage en fait la possibilité de participer, à titre expérimental, au processus du plan-cadre dans trois ou quatre pays.

### **Le Comité administratif de coordination (CAC) et les objectifs globaux**

28. Sur ce fond de réformes institutionnelles mises en oeuvre à la fois au siège et sur le terrain, des progrès notables ont été réalisés pour promouvoir la cohérence de la planification et de la coordination des efforts déployés par les Nations Unies au service d'engagements internationaux convenus en faveur du développement. Ces engagements s'inscrivent dans un cadre normatif qui a été affiné au cours de divers sommets et conférences organisés à l'échelle mondiale, lesquels ont, en particulier dans les années 90, mis l'accent sur les stratégies destinées à éradiquer la pauvreté extrême. À la suite de l'initiative prise par les Nations Unies dans le sens d'un regroupement des divers engagements

---

<sup>2</sup> Afrique: Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Sénégal, Zimbabwe; Asie: Inde, Philippines, Viet Nam; Proche-Orient et Afrique du Nord: Maroc; Amérique latine et Caraïbes: Colombie, Guatemala, Jamaïque; Europe et Communauté des États indépendants: Roumanie, Turquie.

internationaux dans un programme unifié pour le développement assorti de délais précis, les deux documents suivants ont été publiés et servent désormais officiellement de principes directeurs à l'ensemble du système en matière de lutte contre la pauvreté:

- “*ACC Statement of Commitment to Eradicate Poverty*” (CAC<sup>3</sup>, mars 1998), et
- “*Freedom from Poverty: A Framework for Action*” (Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO)<sup>4</sup>, septembre 1998).

29. Ces deux documents sont des outils de travail du système des coordonnateurs résidents en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté dans le plan-cadre et la préparation des bilans communs de pays. En mars 1999, le CAC a également publié une déclaration concernant la mise en oeuvre de la résolution 55/192 de l'Assemblée générale et plus particulièrement l'appui à fournir au CAC et au plan-cadre des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'une note d'orientation concernant la participation de tous ses membres au processus du CAC et du plan-cadre (ACC/1999/4 et ACC/1999/7).

### **Un cadre d'action**

30. Le document intitulé “*Freedom from Poverty: A Framework for Action*” est une matrice composée de neuf principes directeurs, des éléments essentiels s'y rapportant et des domaines possibles de collaboration dans chaque pays. Ces principes directeurs sont les suivants:

- instaurer un environnement propice à la lutte contre la pauvreté et promouvoir une croissance économique favorable aux pauvres;
- investir dans l'infrastructure matérielle, notamment au profit des communautés à faible revenu ciblées, et en assurer l'entretien;
- promouvoir l'accès aux services sociaux essentiels, notamment de santé, y compris santé génésique et planification de la famille, d'éducation et d'assainissement, en prenant des mesures spéciales en faveur des femmes et des enfants;
- assurer des moyens de subsistance durables aux pauvres, y compris l'accès à des avoirs productifs et notamment au crédit;
- promouvoir l'égalité et la parité entre les sexes, y compris l'émancipation économique, juridique et politique des femmes;
- assurer la sécurité alimentaire durable des foyers à faible revenu et leur garantir le droit à la nourriture;
- régénérer la base de ressources naturelles dont dépendent les pauvres;
- assurer une saine conduite des affaires publiques et l'émancipation politique des pauvres; et
- fournir une protection sociale aux populations vulnérables, y compris aux peuples autochtones.

---

<sup>3</sup> Voir ci-après la description du CAC.

<sup>4</sup> Voir ci-après la description du CCQPO.



31. Le FIDA s'est associé à l'élaboration du cadre ci-dessus en participant aux réunions du CCQPO; il continue de contribuer à sa promotion et à son suivi. Le CCQPO a entériné les recommandations du FIDA proposant de renforcer la matrice en mettant l'accent en particulier sur les problèmes de pauvreté rurale, tandis que les organisations concernées continuent d'affiner les modalités de coordination et de participation par le biais du système des coordonnateurs résidents. Le Fonds continue de s'associer au système des coordonnateurs résidents sur une base sélective en tenant dûment compte de la plus-value que peut apporter ce cadre aux projets qui (comme dans le cadre des partenariats de la Banque mondiale présenté ci-après) doivent être mis en oeuvre sans présence régulière du FIDA sur le terrain.

### **C. L'Initiative des partenariats pour le développement de la Banque mondiale**

32. La troisième initiative importante est celle qui a été lancée en 1997 par la Banque mondiale dans le cadre de son Pacte stratégique. Son principe fondamental est qu'en créant des partenariats avec tous les acteurs du développement, qu'ils soient nationaux ou internationaux, on peut obtenir un effet multiplicateur des ressources et des conseils fournis par la Banque. En 1998, la Banque a procédé à de larges consultations sur les modalités et objectifs des partenariats en engageant diverses initiatives sur le thème des "partenariats pour le développement". Avec d'autres institutions financières multilatérales, le FIDA a participé à une table ronde sur ce processus, tenue à Washington DC en octobre 1998 et aux réunions ultérieures qui ont eu lieu en 1999. Le modèle de partenariat issu de ces réunions fait appel à la participation des gouvernements nationaux, du secteur privé, des organisations de la société civile et des organisations internationales.

33. À la suite du travail initial effectué sur le thème du "partenariat pour le développement", la Banque mondiale a proposé pour 1999 une approche intégrée de la conceptualisation et de l'organisation des stratégies de pays tenant dûment compte des aspects financiers, institutionnels et sociaux du développement. Cette proposition, formulée au début de 1999, est connue sous le nom de "cadre de développement intégré" (CDI), l'idée fondamentale étant d'établir, pour chaque pays, une matrice qui fixe des objectifs globaux et qui précise ce que font les divers acteurs dans un certain nombre de domaines d'action, de manière à éviter les doubles emplois et les contradictions.

34. Le CDI envisage une approche globale à long terme du développement prenant en compte les données macro-économiques fondamentales mais en accordant un poids égal à l'assise institutionnelle, structurelle et sociale d'une économie de marché robuste. Il met l'accent sur des partenariats forts entre gouvernements, donateurs, société civile, secteur privé et autres acteurs du développement. Le principe directeur du CDI est que c'est le pays qui est aux commandes, c'est-à-dire qu'il a à la fois la maîtrise et la direction du programme de développement, la Banque et les autres partenaires du pays définissant chacun leur soutien dans leurs plans d'action respectifs.

35. Le CDI est par définition un processus et non un plan de travail qui serait appliqué de la même façon dans tous les pays. C'est plutôt un outil qui permet un développement plus efficace dans un monde confronté à la pauvreté et à la misère. À court terme, le CDI met en place des mécanismes permettant de rapprocher les gens pour dégager un consensus, de forger des partenariats propres à assurer la sélectivité des stratégies, et est axé sur l'obtention de résultats, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté et des autres objectifs convenus, par exemple en matière de développement international.

36. La Banque mondiale met actuellement à l'essai le CDI dans 12 pays (Bolivie, Cisjordanie et Gaza, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kirghizistan, Maroc, Ouganda, République dominicaine, Roumanie, Viet Nam).

37. La formulation de ce cadre repose sur les “préalables à une croissance durable et à un recul de la pauvreté”, regroupés en quatre catégories (facteurs institutionnels, facteurs humains, facteurs matériels et stratégies spécifiques du pays). L’axe vertical de la matrice énumère les quatre partenaires traditionnels du développement, à savoir le gouvernement, les institutions d’aide multilatérale/bilatérale, la société civile et le secteur privé. La Banque mondiale a décidé de mettre ce dispositif à l’essai dans les mêmes pays pilotes afin d’étudier la possibilité de parvenir à un consensus national sur la stratégie de développement et de coordonner les partenariats pour le développement.

38. Le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies a exprimé son appui au CDI et le PNUD a adressé à tous les coordonnateurs résidents une lettre leur demandant de collaborer à cet exercice avec la Banque mondiale. Les contacts se sont récemment intensifiés au sein du système des Nations Unies afin de renforcer la collaboration avec la Banque mondiale. Le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale ont établi un groupe d’apprentissage commun système des Nations Unies-Banque mondiale pour surveiller et suivre de concert l’état d’avancement du CDI dans les douze pays pilotes. Le FIDA participe activement aux travaux de ce groupe, dont la première réunion a eu lieu en septembre 1999. Une deuxième réunion est prévue pour le printemps 2000. Plus particulièrement, les instruments des Nations Unies tels que le plan-cadre et le bilan commun de pays permettent de resserrer la collaboration à la fois avec la Banque mondiale et avec les autres partenaires clés.

### **La stratégie de réduction de la pauvreté**

39. S’appuyant sur les principes du CDI et en liaison étroite avec les efforts d’allègement de la dette envisagés dans le cadre de l’Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), à la réunion de septembre 1999 du Comité du développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont proposé une nouvelle approche de la réduction de la pauvreté. Cette approche a pour but de mieux cibler l’effort de réduction de la pauvreté et de renforcer l’impact des activités de développement des gouvernements, de la Banque mondiale, du FMI et des autres donateurs grâce à une meilleure compréhension de la pauvreté et de ses causes, qui débouchera sur des actions publiques à plus fort impact, conjuguées à un suivi plus rigoureux des résultats.

40. En pratique, la nouvelle approche mènera à l’établissement de documents stratégiques nationaux de réduction de la pauvreté, qui seront élaborés à l’initiative des pays et dans la transparence, avec une large participation des élus, des parties prenantes, y compris la société civile, les donateurs clés et les banques régionales de développement, et auront un lien visible avec les objectifs de développement convenus au niveau international.

41. Dans un premier temps, l’effort portera sur les pays qui remplissent les conditions pour bénéficier d’un allègement de leur dette dans le cadre de l’Initiative PPTE et qui sont proches du ‘point de décision’ (l’approbation du document stratégique national de réduction de la pauvreté doit être tout d’abord approuvé par les conseils d’administration de la Banque mondiale et du FMI). D’ici la fin de 2001, toutes les institutions internationales de développement concernées et tous les pays (plus de 60) bénéficiant de la facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance (ancienne FASR) devraient avoir engagé le processus et nombre d’entre eux devraient alors avoir mis en place un document stratégique de réduction de la pauvreté.

42. Les comités intérimaire et du développement de la Banque mondiale et du FMI ont approuvé le cadre renforcé de l’Initiative PPTE, à leurs assemblées annuelles de septembre 1999, et publié à cette occasion une déclaration qui met l’accent sur la nécessité de mettre en oeuvre cette initiative conformément aux principes suivants:

- additionnalité de l’allègement de la dette;
- préservation de l’intégrité financière des IFI;

- partage de la charge sur une base large et équitable.

Le communiqué insistait aussi sur le fait que le financement de l'allègement de la dette ne devrait pas compromettre les ressources fournies par les autres guichets d'aide concessionnelle.

43. Les IFI pourront être invitées à examiner la possibilité d'affecter des ressources internes à l'Initiative, mais il a été admis qu'un soutien bilatéral supplémentaire serait nécessaire pour assurer le financement de l'Initiative renforcée.

### **Le FIDA et la Banque mondiale**

44. Le FIDA entretient depuis longtemps une collaboration fructueuse avec la Banque mondiale. La Banque a notamment cofinancé et supervisé des projets du FIDA et collaboré à des programmes tels que l'Unité régionale d'assistance technique en Amérique centrale et la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté. En outre, en tant que membre du comité de facilitation, la Banque soutient activement le mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, lequel est hébergé par le FIDA. Le Comité de facilitation s'est révélé être un instrument très utile pour le soutien du mécanisme mondial, auquel il fournit une instance de conseil et de débat sur tous les aspects de son mandat et de ses activités. En novembre 1999, le FIDA a accueilli la sixième réunion du Comité de facilitation du mécanisme mondial et activement participé aux délibérations de la troisième Conférence des parties à la Convention qui s'est tenue à Recife (Brésil).

45. L'organisation d'une visite conjointe des présidents de la Banque mondiale et du FIDA aux projets de désertification en Afrique est actuellement à l'étude. En Afrique de l'Ouest, le FIDA et la Banque ont déjà mis en place un cadre de collaboration renforcé mettant l'accent sur les stratégies de développement rural dans huit pays<sup>5</sup>. Le FIDA intervient dans tous les pays ou régions dans lesquels le programme de "partenariats pour le développement" devrait être mis à l'essai. Toutefois, le FIDA n'ayant pas de représentants sur le terrain, il ne pourra participer à cette initiative que si les chargés de portefeuille de pays sont informés suffisamment à l'avance des réunions devant se tenir dans le pays.

## **II. Relations entre le FIDA et les autres mécanismes de coordination des Nations Unies**

### **Le Comité administratif de coordination**

46. Le CAC est un comité permanent chargé de superviser la mise en oeuvre des accords conclus entre l'ONU et ses institutions spécialisées. Il a été créé en 1946 par le Conseil économique et social sous l'autorité du Secrétaire général de l'ONU. En tant qu'instance chargée de promouvoir la coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies, le CAC assure la coordination des programmes approuvés par les organes directeurs des diverses organisations et, de manière plus générale, favorise la coopération à l'échelle de tout le système, conformément aux buts communs des États Membres.

47. Par l'intermédiaire du CAC, le FIDA a encouragé l'engagement des Nations Unies auprès de la société civile et a participé à l'élaboration de la stratégie à adopter au sortir des crises et de la déclaration d'engagement du CAC en faveur de l'élimination de la pauvreté. Il a également contribué à répondre de manière coordonnée aux préoccupations communes à l'ensemble du système, par exemple en matière de gestion du personnel.

---

<sup>5</sup> La mise en oeuvre a déjà commencé au Ghana et en Guinée et elle s'étendra à six autres pays: Burkina Faso, Gambie, Mali, Nigéria, Sénégal et Tchad.



48. Le CAC est composé des chefs de secrétariat des institutions spécialisées des Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation de l'aviation civile internationale, FIDA<sup>6</sup>, Organisation internationale du travail, FMI, Union internationale des télécommunications, Organisation internationale pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Union postale universelle, Banque mondiale, OMS, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et Organisation météorologique mondiale), plus l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation mondiale du commerce; et de neuf programmes des Nations Unies (CNUCED, Programme des Nations Unies pour l'environnement, PNUD, FNUAP, HCR, UNICEF, PAM, PNUCID et Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient). Le CAC se réunit deux fois par an et tient périodiquement des réunions conjointes avec le comité chargé des programmes et des opérations. Le FIDA et le PAM accueilleront conjointement la session du millénaire du CAC, qui se tiendra à Rome les 6 et 7 avril 2000.

49. Les organes subsidiaires du CAC sont les suivants:

- a) Comité d'organisation
  - Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU)
  - Comité de coordination des systèmes d'information
  - Organes ad hoc
- b) Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA)
  - Questions relatives au personnel
  - Questions financières et budgétaires
- c) Comité interorganisations du développement durable (CIDDD)
  - Sous-comité du CAC chargé des ressources hydriques
  - Sous-comité du CAC chargé des océans et des zones côtières
- d) Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO)
  - Réseau sur le développement rural et la sécurité alimentaire
  - Sous-comité du CAC pour les activités relatives aux statistiques
  - Sous-comité du CAC pour les estimations et projections démographiques
  - Sous-comité du CAC pour le contrôle des drogues
  - Sous-comité du CAC pour la nutrition

### **Le FIDA et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations**

50. Créé par le CAC en avril 1993, le CCQPO a absorbé l'ancien Comité consultatif pour les questions de fond et s'occupe des questions touchant aux activités opérationnelles et aux programmes. Le CAC a approuvé un mandat élargi pour le comité afin que celui-ci puisse s'occuper des aspects pertinents des fonctions d'un certain nombre d'organes interorganisations qui ont été supprimés. Le CCQPO se réunit en session régulière deux fois par an et relève directement du CAC. Il conseille et aide ce dernier sur toute une gamme de questions, l'objectif étant d'encourager la complémentarité et

---

<sup>6</sup> Les relations administratives avec les principales organisations sont les suivantes: avec les autres institutions des Nations Unies, le FIDA participe aux réunions du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) portant sur les questions relatives au personnel, aux finances et au budget. Les frais du secrétariat du CCQA sont partagés en fonction du nombre d'employés de chaque organisation. En 1999, la contribution du FIDA au CCQA devrait se chiffrer à environ 30 000 USD. Au cours de la période biennale 1998-1999, la contribution du Fonds au budget du CCQA a été de 5 000 USD. Pour la période biennale 1998-1999, le FIDA n'a pas contribué au budget de base du sous-comité de la nutrition du CAC. Une contribution de 27 000 USD est envisagée pour la période 2000-2001.





de mobiliser les capacités analytiques, normatives et opérationnelles du système des Nations Unies au service du développement économique et social, à l'appui de buts communs et de stratégies convenues.

51. En prenant part aux travaux du CCQPO, le FIDA a efficacement contribué à la réforme des principes directeurs du système des coordonnateurs résidents, permettant ainsi d'élargir le processus de sélection des coordonnateurs résidents aux représentants des institutions spécialisées. On en voit actuellement les résultats puisqu'un nombre notable de coordonnateurs résidents sont d'anciens membres du personnel des institutions spécialisées des Nations Unies. Le FIDA a également contribué à l'adoption des directives opérationnelles destinées aux coordonnateurs résidents, lesquelles visent à s'assurer que ces derniers sont bien conscients des besoins tout à fait particuliers des ruraux pauvres, et qu'ils axent leur action en conséquence. Il a également contribué à l'établissement du Manuel de références des activités opérationnelles du CCQPO, ainsi qu'à son étude sur l'élimination de la pauvreté.

52. À la suite d'une proposition présentée en commun par le FIDA et la FAO à la session d'avril 1997 du CCQPO, le CAC a décidé de créer un réseau consultatif mondial sur le développement rural et la sécurité alimentaire en remplacement de l'ancien sous-comité du CAC pour le développement rural. Ce réseau, hébergé par le FIDA, est un dispositif interorganisations de suivi des décisions du Sommet mondial de l'alimentation et appuie la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté. Il s'agit d'un mécanisme informel à deux niveaux qui comprend, dans les pays, des groupes thématiques sur le développement rural et la sécurité alimentaire au sein du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et, au siège, un réseau d'organisations intéressées qui appuient ces groupes nationaux.

53. Très proche des activités de ce réseau, il convient de citer le groupe de travail interorganisations du Système d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA), dont le secrétariat permanent est à Rome. En tant que système d'information à l'échelle nationale et internationale, le SICIVA se concentre sur les problèmes de la sécurité alimentaire, et s'efforce de rehausser la qualité des données relatives à l'alimentation et leur analyse, et d'améliorer l'accès à l'information par la création de réseaux et le partage des données. Les dispositifs du SICIVA déjà en place fournissent des renseignements sur l'agriculture, la santé, le sol, l'eau et le climat ainsi que sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité. La participation active du FIDA aux activités de ce groupe de travail interorganisations et de ses sous-groupes est axée spécifiquement sur la dimension familiale de la sécurité alimentaire et sur la définition d'indicateurs, de mesures et de processus permettant de surveiller l'évolution de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire au sein des populations cibles.

54. La sécurité alimentaire des ménages est une question que le CCQPO a décidé de traiter dans le cadre de son programme de travail pour la quatorzième session et à laquelle le FIDA apporte une contribution essentielle. Plus précisément, il a été convenu que le comité s'efforcerait de mettre au point une définition commune de la sécurité alimentaire des ménages et de parvenir à une compréhension de la question qui faciliterait l'élaboration d'orientations pertinentes afin de renforcer les approches communes et la collaboration au sein du système, notamment sur le terrain. Le FIDA et la FAO ont été désignés comme gestionnaires de tâches, ce qui permettra au FIDA de mettre à profit les enseignements qu'il a acquis et d'exercer une influence sur les pratiques des autres organisations du système des Nations Unies.

### **Sous-comité du CAC pour la nutrition**

55. Le FIDA est également membre du sous-comité du CAC pour la nutrition<sup>7</sup>. Ce comité est l'instance d'harmonisation des politiques et des activités du système des Nations Unies en matière de nutrition. Il sert de mécanisme de coordination pour l'échange d'informations et de conseils techniques et est chargé de superviser l'orientation, l'échelle, la cohérence et l'impact des actions mises en oeuvre par les Nations Unies en réponse aux problèmes nutritionnels du monde. Un débat est actuellement en cours au sein du CAC pour savoir s'il ne faudrait pas changer le nom de ce sous-comité en "Conseil des Nations Unies pour la nutrition" afin de renforcer son image de chef de file des organes des Nations Unies s'occupant de nutrition. Le FIDA a créé le groupe de travail du sous-comité du CAC pour la nutrition, qui s'intéresse à la sécurité alimentaire des ménages, et en a exercé la présidence au cours de ses deux premières années d'activité. À ce titre, le FIDA a accueilli en 1995 un atelier de deux jours auquel ont participé des représentants des institutions des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'universités; le but était d'expliquer les objectifs du groupe de travail et de définir le rapport existant entre la sécurité alimentaire des ménages et la nutrition. Actuellement, le FIDA poursuit le dialogue avec les membres du comité et analyse les documents pertinents.

### **Le Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes**

56. Le comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes, créé par le CAC en 1996, apporte un appui à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités du système des Nations Unies. Il a aussi pour tâche de promouvoir la coordination au sein du système des Nations Unies des efforts visant à soutenir la mise en oeuvre de la plate-forme d'action et des recommandations relatives aux questions d'égalité entre les sexes formulées par la quatrième Conférence sur les femmes et autres conférences et sommets des Nations Unies consacrés à des questions connexes. Ce comité permanent se réunit chaque année, immédiatement avant les sessions de la Commission sur la condition de la femme. Le FIDA participe à ces réunions et il a joué un rôle direct dans la rédaction d'une déclaration sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes au sein du système des Nations Unies, présentée au CAC qui l'a approuvée. Comme contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les chefs de secrétariat membres du CAC ont décidé d'adopter une déclaration relative aux effets de la mondialisation sur l'égalité entre les sexes. Le représentant du FIDA a activement participé aux débats de fond qui ont eu lieu sur cette question à la session d'automne de 1989 du CAC afin de mettre en relief les éléments d'un intérêt particulier pour le FIDA.

### **Comité commun de l'information des Nations Unies**

57. Le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) est un sous-comité du CAC qui regroupe les directeurs/responsables des affaires publiques et de l'information des Nations Unies. Les débats et les consultations régulières de ce comité mènent à des activités communes en matière d'information destinées à promouvoir une meilleure compréhension du public à l'égard des organisations du système des Nations Unies. Le CCINU fournit une plate-forme permettant de divulguer les meilleures pratiques de développement mises en oeuvre afin de faire avancer le développement dans le monde et examine les activités communes d'information telles que la journée

---

<sup>7</sup> Les organismes des Nations Unies représentés dans ce sous-comité sont les suivants: AIEA, FAO, FIDA, FNUAP, HCR, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, OIT, OMS, PAM, PNUD, PNUE, UNESCO, UNICEF, Université des Nations Unies; la Banque mondiale y participe également.



mondiale de l'alimentation et l'exposition Hannover 2000, ainsi que la coopération interorganisations en matière de production audiovisuelle. Le CCINU publie un bulletin mensuel sur les événements et les projets et un calendrier annuel de réunions, de manifestations et autres activités relatives au développement. Le FIDA est membre du CCINU et participe à toutes ses activités, y compris à l'élaboration du bulletin.